

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT D'AMEDIS-UE SA

Valables à partir du 1^{er} janvier 2018



1. CHAMP D'APPLICATION

- 1.1. Les Conditions générales d'achat (CGA) comprennent toutes les conventions individuelles de coopération des partenaires contractuels et de leurs partenaires logistiques. En acceptant la commande, le partenaire contractuel accepte expressément les Conditions d'achat d'Amedis-UE SA. Les autres conditions ne font pas partie intégrante du contrat, même si Amedis-UE SA ne les refuse pas expressément. Le fait qu'Amedis-UE SA accepte une livraison sans contestation explicite ne peut en aucun cas être interprété comme une acceptation des conditions de livraison par Amedis-UE SA. Les présentes Conditions générales d'achat s'appliquent aussi aux accords individuels de coopération.
- 1.2. Amedis-UE SA se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales d'achat à tout moment. Ces modifications entrent en vigueur à compter de la date de modification. En cas de contestation dans un délai de 6 semaines à partir de la date de la modification, celle-ci est suspendue pour 4 semaines max. aux fins d'accord des partenaires, puis entre en vigueur.

2. PRODUITS ET SERVICES D'AMEDIS-UE SA

- 2.1. Amedis-UE SA est spécialisée dans le commerce de gros de produits (médicaments, produits cosmétiques et de bien-être, produits de soins, produits vétérinaires, gamme privée, équipements de cabinets médicaux et de laboratoires, matériel de soin et consommables) pour la vente directe aux pharmacies, drogueries, hôpitaux, cliniques, médecins, institutions du secteur de la santé, groupements et chaînes.
- 2.2. Amedis-UE SA est autorisée à revendre à des tiers les produits acquis auprès des partenaires contractuels dans le cadre des dispositions légales. Toutes les créances découlant de la revente reviennent exclusivement à Amedis-UE SA.

3. OBLIGATION D'INFORMATION DU PARTENAIRE CONTRACTUEL

- 3.1. Le partenaire contractuel s'engage à mettre à disposition d'Amedis-UE SA de manière spontanée toutes les données et informations dont Amedis-UE SA a besoin pour pouvoir exercer son activité commerciale dans le cadre de l'ensemble des lois, règlements et normes applicables en vigueur.
- 3.2. Les appareils techniques doivent être accompagnés d'un manuel d'utilisation et de bons de garantie, conformément aux dispositions légales.
- 3.3. Dans le cadre du développement commun du marché et de la garantie de disponibilité des produits, le partenaire contractuel s'engage à informer Amedis-UE SA spontanément et rapidement des activités de marketing POS, des promotions et lancements, etc. Aux fins de circulation efficace des informations, le partenaire contractuel utilise les moyens de communication prévus et définis.

- 3.4. Le partenaire contractuel est responsable de tous les dommages qu'Amedis-UE SA pourrait subir suite à la violation des présentes dispositions.

4. GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

- 4.1. Le partenaire contractuel garantit que l'ensemble des livraisons correspondent aux dispositions légales, ainsi qu'aux règles et directives des autorités et associations professionnelles, et notamment qu'elles peuvent être transportées et commercialisées au sens des règles applicables aux médicaments et/ou aux produits alimentaires. Il garantit qu'il dispose des autorisations nécessaires pour faire commerce des produits fournis en Suisse.
- 4.2. Le partenaire contractuel de médicaments garantit qu'il dispose d'une autorisation d'exploitation ainsi que – si cela est nécessaire pour la livraison correspondante – d'une autorisation pour la manipulation de stupéfiants de l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic. Il remet à Amedis-UE SA une copie des autorisations de Swissmedic y relatives.
- 4.3. Amedis-UE SA doit être immédiatement informée par écrit dès qu'un produit perd son autorisation de mise en circulation ou sa conformité ou qu'un partenaire contractuel perd son autorisation de fabrication, d'importation ou de commerce de gros, quel que soit le motif de la perte de l'autorisation de mise en circulation, de la conformité ou de l'autorisation. Si Amedis-UE SA ou ses clients subissent un préjudice imputable à des marchandises ne pouvant circuler ou non conformes ou à l'absence d'autorisation, le partenaire contractuel doit dédommager Amedis-UE SA dudit préjudice. Toute autre éventuelle responsabilité reste réservée. Le partenaire contractuel indemnise entièrement Amedis-UE SA.
- 4.4. Le partenaire contractuel est responsable du fait que dans le cadre des marchandises qu'il fournit, aucun droit de protection commercial (p.ex. marques et brevets), droits d'auteur et autres droits de protection liés, demandes de droits de propriété correspondantes, ainsi que secrets commerciaux et industriels de tiers existant pour leur pays d'origine, la Suisse, la Principauté de Liechtenstein ou l'Union européenne ne soient violés. Si Amedis-UE SA ou ses clients subissent un préjudice en raison de la violation de la présente disposition, ou si Amedis-UE SA ou ses clients sont poursuivis par des tiers, le partenaire contractuel indemnise intégralement Amedis-UE SA.
- 4.5. Le partenaire contractuel est responsable de la marchandise qu'il a livrée et qui est défectueuse au sens de la loi sur la responsabilité du fait des produits. Si Amedis-UE SA ou ses clients subissent un préjudice en raison d'un produit défectueux, ou si Amedis-UE SA est poursuivie par des tiers, le partenaire contractuel indemnise intégralement Amedis-UE SA.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT D'AMEDIS-UE SA

Valables à partir du 1^{er} janvier 2018



4.6. En cas de défauts de qualité constatés pendant le cycle de vie du produit, les articles du lot concerné peuvent être renvoyés contre remboursement du prix total aux frais du partenaire contractuel. Ceci s'applique également en cas de rappel des produits ou en cas d'absence ou de perte de l'autorisation de mise en circulation ou de non-conformité des produits. Le partenaire contractuel doit des dommages et intérêts à Amedis-UE SA pour les dépenses en lien avec les défauts de qualité, le rappel de produits et l'absence d'autorisation de mise en circulation ou la non-conformité de produits.

5. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DE RISQUE

5.1. Le transfert de propriété et de risque a lieu en principe lors de la confirmation de la réception de la marchandise.

6. DONNÉES DE BASE

6.1. Des frais uniques sont prélevés pour l'admission d'un nouveau partenaire contractuel (voir participation aux frais/dépenses). Amedis-UE SA s'engage à informer les clients du référencement du nouveau partenaire contractuel et de son assortiment.

6.2. Une participation aux frais est prélevée une fois puis chaque année pour l'admission d'un article. Les montants sont plafonnés (voir Annexe A). La part n'est pas prélevée au pro rata et n'est déduite que si Amedis-UE SA a tenu un stock pendant l'année de référence (durée de calcul du 01.12 au 31.12.).

6.3. Les nouvelles installations et les mutations de toute sorte doivent impérativement être déclarées à l'aide des formulaires officiels d'Amedis-UE SA au moins 4 semaines à l'avance, afin de garantir une mise en œuvre dans les délais. Les modifications d'articles doivent être signalées en indiquant le pharmacode, la désignation de l'article, le motif de la modification et la validité de la modification.

7. ASSORTIMENT

7.1. La décision d'accepter un produit (article du stock ou article de commandes spéciales) ainsi que le référencement revient exclusivement à Amedis-UE SA.

7.2. Pour la première acceptation d'un produit, Amedis-UE SA et le partenaire contractuel concluent un accord écrit séparé, avec un objectif de vente commun pour 6 mois à compter de la date de réception de la marchandise. Si l'objectif de vente n'est pas atteint dans ce délai, Amedis-UE SA peut restituer au partenaire contractuel le stock alors restant. Le partenaire contractuel rembourse à Amedis-UE SA le montant intégral des marchandises retournées. Le renvoi des marchandises est effectué aux frais du partenaire contractuel et à ses seuls risques. Le partenaire contractuel rembourse le montant intégral des articles qui n'ont pas été vendus ou qui sont périmés. Le renvoi des marchandises est effectué aux frais du partenaire contractuel et à ses seuls risques. Le renvoi des articles périmés est effectué environ six mois avant et jusqu'à trois mois après au plus tard après la date de péremption.

8. PRIX/MODIFICATIONS DE PRIX

8.1. Les modifications de prix doivent être signalées par écrit à Amedis-UE SA au moins 8 semaines à l'avance.

8.2. Les pertes de valeur des stocks occasionnées à Amedis-UE SA par des modifications de prix sont entièrement payées par le partenaire contractuel à la date de référence ou payées d'avance à la valeur des conditions déjà réduites (voir Annexe A).

9. CONDITIONS CLIENT

9.1. Les conditions client sont les conditions reposant sur les quantités ou les dates convenues entre le partenaire contractuel et les clients Amedis (voir point 2.1) qui sont traitées par Amedis-UE SA. La définition de toutes les conditions clients à observer, ainsi que leurs modifications, compléments et suppressions, sont exclusivement sous la responsabilité du partenaire contractuel (exceptions à consulter au point 9.3). Celui-ci s'assure qu'Amedis-UE SA reçoive toutes les informations nécessaires à l'exécution du contrat par écrit et dans les délais.

9.2. Pour des conditions inférieures à 5%, Amedis-UE SA part du principe que le partenaire contractuel dispose des autorisations correspondantes du client sur l'accord, afin de pouvoir faire valoir le droit à une évaluation détaillée des montants mensuels. Amedis-UE SA est à tout moment en droit d'informer les clients par un résumé des évaluations détaillées qui sont à disposition du partenaire contractuel. Sur demande, Amedis-UE SA a le droit de consulter l'autorisation des conditions client concernée. Si celle-ci n'était pas disponible, le partenaire contractuel doit s'efforcer d'obtenir l'autorisation dans un délai de 4 semaines. À l'expiration du délai de 4 semaines, Amedis-UE SA est autorisée à supprimer les conditions pour le client concerné.

9.3. Amedis-UE SA se réserve le droit de facturer au partenaire contractuel des intérêts découlant des coûts de préfinancement occasionnés par l'octroi de remises. En l'absence d'autre accord, des intérêts correspondant à la participation aux frais/dépenses (voir Annexe A) sont dus.

9.4. Si Amedis-UE SA accorde des conditions clients pour le compte du partenaire contractuel, celles-ci sont en principe facturées au début du mois suivant.

10. ORDRES DE TRANSFERT (OMG COMPRIS)

10.1. Les transferts sont les quantités de référence convenues entre un partenaire contractuel et un client (voir point 2.1) pour les articles en stock d'Amedis-UE SA à une remise convenue. Il faut que les articles soient en stock chez Amedis-UE SA. Les articles sont fournis au client par Amedis-UE SA ou stockés sur la plateforme du groupe/ de la chaîne (OMG) pour un retrait échelonné sur une période de temps définie.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT D'AMEDIS-UE SA

Valables à partir du 1^{er} janvier 2018



- 10.2. La définition de la remise et du produit est placée sous la responsabilité du partenaire contractuel. L'ordre est passé par voie électronique (EDI) ou par ordre de transfert manuel (fax/e-mail). Le décompte des réversions de remise par Amedis-UE SA au partenaire contractuel est effectué chaque mois. Après une durée maximum de 4 mois (y compris le mois de saisie), la position d'ordre est désactivée.
- 10.3. Le partenaire contractuel doit s'assurer qu'Amedis-UE SA obtienne toutes les informations nécessaires pour exécuter l'ordre dans les temps (voir point 3.1 b).
- 10.4. Amedis-UE SA se réserve le droit de facturer des frais de traitement pour les ordres de transfert manuels (fax ou e-mail) (voir Annexe A).
- 11. REPORTING**
- 11.1. Amedis-UE SA met à disposition du partenaire contractuel des évaluations et statistiques sur les relations clients uniquement sur la base d'un accord correspondant.
- 12. COMMANDES/PRIX**
- 12.1. Toutes les commandes d'Amedis-UE SA reposent sur les prix et conditions convenus et excluent toute revendication ultérieure de quelque nature que ce soit. Les prix convenus sont des prix fixes. La facture est établie avec les prix valables à la date de commande plus la taxe sur la valeur ajoutée. La facturation de frais accessoires n'est pas possible sans l'accord écrit d'Amedis-UE SA.
- 12.2. Les coûts d'emballage, de transport et d'assurance jusqu'aux centres de distribution indiqués par Amedis-UE SA (Puidoux et Unterentfelden) sont compris dans ces prix. Ceci s'applique aussi si des quantités partielles d'une commande doivent être livrées dans différents centres de distribution.
- 12.3. Si le partenaire contractuel n'accepte pas la commande par écrit ou en livrant dans un délai de 10 jours ouvrés après réception, Amedis-UE SA est en droit d'annuler sans que le partenaire contractuel dispose de droits à des dommages et intérêts.
- 13. LIVRAISON**
- 13.1. Sauf convention contraire, le lieu d'exécution pour la livraison est le centre de distribution désigné par Amedis-UE SA (Puidoux et Unterentfelden). La marchandise est livrée franco à domicile, le partenaire contractuel prend en charge les frais de transport, d'assurance et d'éventuels droits de douanes et d'importation.
- 13.2. L'envoi est effectué aux risques du partenaire contractuel. Le risque de détérioration, y compris celui de perte accidentelle, incombe au fournisseur jusqu'à la livraison au centre de distribution souhaité par Amedis-UE SA.
- 13.3. Le partenaire contractuel traite les commandes sans délai. Les délais de livraison convenus au préalable sont fermes. L'arrivée des marchandises sur le site convenu est déterminante pour le respect du délai de livraison.
- 13.4. Amedis-UE SA n'accepte pas de livraison supplémentaire. Les commandes qui ne peuvent être accomplies doivent être indiquées à Amedis-UE SA et annulées.
- 13.5. Si le partenaire contractuel s'aperçoit qu'un délai convenu ne peut pas être respecté, il doit immédiatement le signaler par écrit en indiquant le motif et la durée prévue du retard. En cas de pénurie de stock, le partenaire contractuel s'engage à mettre au moins à disposition les quantités de marchandises qui correspondent à la part de marché d'Amedis-UE SA. Amedis-UE SA est en droit de résilier le contrat. Le partenaire contractuel ne peut demander d'indemnisation pour cette raison.
- 13.6. En cas d'éventuels dommages et dépenses supplémentaires en raison d'absence ou de retard de livraison, le partenaire contractuel doit des dommages et intérêts à Amedis-UE SA.
- 13.7. Les marchandises doivent être emballées de façon à éviter les dommages dus au transport. Les matériaux d'emballage ne doivent être utilisés que dans la quantité nécessaire pour atteindre cet objectif. Seuls des matériaux d'emballage écologiques et recyclables doivent être utilisés. En cas de coûts d'élimination exceptionnels, Amedis-UE SA se réserve le droit de prélever les frais y relatifs. Les lots et dates de péremption différents, ainsi que les stupéfiants et produits réfrigérés doivent être livrés dans des conteneurs séparés et identifiés clairement.
- 13.8. L'utilisation de conteneurs réutilisables n'est autorisée qu'avec l'accord d'Amedis-UE SA et sans coûts supplémentaires pour Amedis-UE SA.
- 13.9. Le partenaire contractuel garantit que le transport est réalisé selon les règles d'usage et dans le respect de l'ensemble des règles de transport. Il s'engage à respecter les dispositions légales. Pour les médicaments, il faut notamment respecter la directive sur les « bonnes pratiques de distribution ». Amedis-UE SA se réserve le droit de refuser des produits livrés de façon non conforme.
- 13.10. Les cartons livrés contiennent des articles d'une même référence ou de différentes références (des articles différents sont regroupés dans un carton et compartimentés distinctement des autres articles à l'aide de séparateurs). Les palettes (unités de livraison) doivent comporter une liste de colisage pour la déclaration des cartons sur la palette concernée. Toutes les palettes (ou unités de livraison) livrées doivent être documentées sur les bordereaux de livraison. Le bordereau de livraison doit impérativement mentionner le numéro de commande Amedis-UE SA. Des commandes différentes doivent être emballées séparément.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT D'AMEDIS-UE SA

Valables à partir du 1^{er} janvier 2018



- 13.11. Lors de la réception de la marchandise sur le quai, un contrôle du nombre d'emballages ainsi que des bons de livraison est réalisé. La réception de la marchandise est confirmée sous réserve d'exactitude, d'exhaustivité et d'intégrité.
- 13.12. Lors du contrôle d'entrée de la marchandise, Amedis-UE SA réalise un examen détaillé. Ce n'est qu'après ce contrôle que la livraison est dûment reçue. Les carences de la livraison sont immédiatement signalées par écrit, dès qu'elles sont constatées dans les conditions du déroulement habituel des opérations. Ceci a lieu au plus tard 8 jours civils après réception de la livraison; en cas de défaut caché, après découverte du défaut. Dans ce cas, Amedis-UE SA est en droit de renvoyer tout ou partie de la livraison aux frais du partenaire contractuel. Par ailleurs, Amedis-UE SA se réserve le droit à faire valoir tous les droits en cas de défaut (annulation, réduction, remplacement). En cas de retour, le risque lié au prix et le risque matériel sont transférés au partenaire contractuel lors de la remise pour expédition.
- 13.13. Lors du constat d'une livraison erronée, excessive ou insuffisante, le partenaire contractuel reprend la marchandise erronée ou excessive. Amedis-UE SA n'accepte pas de livraison supplémentaire. Les frais de reprise sont à la charge du partenaire contractuel. Il n'est pas autorisé de procéder à une livraison de remplacement sous la forme d'un autre produit.
- 13.14. Pour les produits qui sont retirés du marché dans les 4 semaines qui suivent l'acceptation de la commande par le partenaire contractuel, Amedis-UE SA se réserve un droit de retour contre un remboursement intégral.
- 13.15. Amedis-UE SA n'assume aucune responsabilité pour la marchandise expédiée qui n'a pas été commandée. Cette marchandise est considérée comme une offre ferme. L'offre est acceptée par le paiement de la facture. Si Amedis-UE SA n'accepte pas la marchandise expédiée qui n'a pas été commandée, le renvoi a lieu aux risques du partenaire contractuel et à ses frais.
- 13.16. Amedis-UE SA n'accepte plus les produits ayant une date de péremption de moins de 12 mois (fin de mois) pour des raisons d'acceptation par les clients; les produits définis au préalable ou les conventions contraires sont exclus. Dans la mesure où seuls des lots avec des dates de péremption antérieures sont disponibles, le partenaire contractuel est tenu d'en informer Amedis-UE SA immédiatement après réception de la commande (order@amedis.ch). Amedis-UE SA se réserve un droit de retour pour ces produits contre un remboursement intégral.
- 13.17. Les retours ordinaires des clients, qui n'ont plus d'autorisation de mise en circulation, sont détruits en accord avec le partenaire contractuel ou retournés au partenaire contractuel.
- ## 14. FACTURATION ET PAIEMENT
- 14.1. Les factures doivent être envoyées avec toutes les données et tous les documents afférents après livraison ou avec la livraison, sous une forme conforme. Les factures envoyées de façon non conforme sont considérées comme réceptionnées seulement à la date de la correction. Les numéros de commande d'Amedis-UE SA doivent être indiqués sur le bon de livraison, ainsi que sur la facture.
- 14.2. Toutes les factures sont payées par Amedis-UE SA dans le délai convenu. La date la plus tardive entre la date de réception complète et sans défaut de la marchandise et la date de réception de la facture s'applique pour le début du délai de paiement.
- 14.3. Les retards de paiement causés par l'absence ou l'inexactitude des factures n'ont pas d'influence sur l'octroi d'escompte.
- ## 15. INTERDICTION DE CESSIION
- 15.1. Le partenaire contractuel n'est pas autorisé à vendre ou céder des créances à l'encontre d'Amedis-UE SA sans l'accord écrit préalable d'Amedis-UE SA.
- ## 16. DÉDUCTIONS D'AVOIRS D'AMEDIS-UE SA
- 16.1. L'ensemble des avoirs (p. ex. en raison d'opérations promotionnelles, de décomptes de primes, etc.) doivent être réglés en espèces dans le délai de paiement convenu. Une compensation sous forme de livraison de marchandises n'est pas possible.
- 16.2. En cas de retard de paiement, Amedis-UE SA se réserve le droit de compenser les créances avec les obligations en suspens à cette date. En outre, un taux d'intérêt de retard habituel peut être facturé.
- ## 17. CONFIDENTIALITÉ
- 17.1. Le partenaire contractuel s'engage à tenir confidentiels vis-à-vis des tiers l'ensemble des informations et documents dont il a connaissance dans le cadre de l'exécution du contrat.
- 17.2. Cette obligation de confidentialité est maintenue après la fin de la collaboration.
- ## 18. DISPOSITIONS FINALES
- 18.1. Les conditions de livraison d'Amedis-UE SA font partie intégrante des Conditions générales d'achat. En cas de dispositions divergentes, les CGA s'appliquent.
- 18.2. La validité des présentes Conditions générales d'achat n'est pas affectée par l'invalidité d'une ou plusieurs dispositions. La disposition invalide doit être remplacée par une disposition qui se rapproche au plus de la disposition invalide sans être elle-même invalide.
- 18.3. Les autres dispositions en dehors des présentes Conditions générales d'achat exigent une convention écrite.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT D'AMEDIS-UE SA

Valables à partir du 1^{er} janvier 2018



- 18.4. Sauf convention contraire, lieu d'exécution des obligations de livraison est l'adresse d'expédition définie par Amedis-UE SA.
- 18.5. Les Conditions générales d'achat d'Amedis-UE SA sont rédigées en allemand (original) et il existe en sus des traductions en français et en italien. S'il existait des différences entre les différentes versions linguistiques, la version en allemand prévaut.
- 18.6. Le présent contrat est régi par le droit suisse. Le seul tribunal compétent est celui du siège d'Amedis-UE SA.
- 18.7. Le droit matériel suisse s'applique exclusivement. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ainsi que les règles de renvoi ne s'appliquent pas.